

MIEUX ENSEMBLE :

RENFORCER LE SYSTÈME ONTARIEN DE SANTÉ MENTALE ET DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

MAI 2021



ACCÈS



PERCEPTION
DES SOINS



ÉVALUATION
COMMUNE



TRAITEMENT EN
HÉBERGEMENT

Le Consortium des organismes responsables (COR) a continué ses efforts concernant les priorités provinciales cernées dans son troisième rapport, Réaliser le potentiel, pour améliorer la qualité et optimiser les services de santé mentale des enfants et des jeunes en Ontario.

La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence et amplifié la nécessité de poursuivre les mesures visant à faire avancer ces priorités. Le Consortium des organismes responsables du soutien en santé mentale chez les enfants et les jeunes a mis en œuvre des priorités dans le cadre du rapport sur les priorités principales, *Mieux ensemble (2021)*, avec les objectifs suivants :

- Relever les défis les plus importants en matière de service pour les enfants, les jeunes et les familles ayant des problèmes de santé mentale.
- Assurer les meilleures possibilités de fournir des services essentiels en santé mentale pour les enfants et les jeunes en mettant l'accent sur le développement et l'amélioration de la qualité et de la cohérence du système.

Le quatrième rapport, publié en mai 2021, souligne les progrès réalisés dans les quatre priorités et recommande les prochaines étapes. *Mieux ensemble* vise une amélioration tangible de la qualité dans les systèmes qui peut être menée et établie par le secteur qui améliorera les services. Les organismes responsables sont engagés à travailler avec les fournisseurs de services essentiels, le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents, Santé mentale pour enfants Ontario (SMEO), les partenaires du système local et provincial, et le ministère de la santé et Santé Ontario pour mettre de l'avant ces priorités.

Nous demandons au gouvernement de travailler avec nous pour apporter les améliorations nécessaires au système afin de renforcer la capacité, d'améliorer l'accès et d'accroître les expériences communes pour obtenir un meilleur rapport coût-efficacité et une amélioration de la qualité à long terme.

HARMONISATION AVEC LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT :

Les priorités et les recommandations de *Mieux ensemble* s'harmonisent aux objectifs d'avoir des soins de santé mieux connectés et mieux intégrés, ainsi qu'aux priorités en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances énoncées dans *Vers le mieux-être*. Nos domaines prioritaires portent sur le renforcement des progrès réalisés depuis la publication de *Réaliser le potentiel (2018)*, mais aussi sur la formalisation de partenariats pour faire avancer les priorités.

Tout comme *Vers le mieux-être* accorde la priorité à l'amélioration de la qualité et de l'accès, à l'élargissement des services et à l'innovation en matière de solutions, les priorités provinciales du COR sont également ancrées dans l'avancement de la qualité et des services en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux services et aux expériences communes afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les enfants, les jeunes et les familles.

En collaboration, les organismes responsables s'engagent à faire ce travail avec les fournisseurs de services essentiels, les partenaires au niveau du système et le gouvernement pour faire avancer les améliorations du système de services. Même dans le contexte de la COVID-19, où des problèmes de longue date dans notre système de services ont été amplifiés et où les besoins en santé mentale augmentent, nous savons que nous pouvons continuer à faire avancer nos priorités pour stabiliser et renforcer la capacité de notre système à fournir des soins de haute qualité. Ensemble, nous avons fait en sorte de produire de manière collaborative des améliorations mesurables pour les enfants, les jeunes et les familles partout en Ontario.

DÉFI :



1^{ÈRE} PRIORITÉ : ACCÈS

Les enfants, les jeunes et les familles ont des difficultés à obtenir des services de santé mentale appropriés, au bon moment, de manière accessible et à un coût abordable.



2^È PRIORITÉ : PERCEPTION DES SOINS

La plupart des fournisseurs de services n'utilisent pas d'outil normalisé pour évaluer la perception des soins, alors que d'être centré sur le client est un principe fondamental qui guide la prestation de services.



3^È PRIORITÉ : ÉVALUATION COMMUNE

L'utilisation d'outils d'évaluation non normalisés compromet les efforts visant à déterminer les améliorations et les investissements dans les systèmes de services, à établir des comparaisons éclairées dans toute la province et à mettre en œuvre des pratiques fondées sur des données probantes.



4^È PRIORITÉ : TRAITEMENT EN HEBERGEMENT

Les services de traitement en hébergement en Ontario ont été conçus en l'absence d'un plan provincial, en se basant surtout sur les considérations des fournisseurs locaux et sans obtenir les ressources nécessaires pour évaluer et traiter de façon cohérente et appropriée. Les services de traitement et les soins thérapeutiques continuent, pour la plupart, sans délimitation, les exigences du système « d'un lit pour chaque tête » l'emportant sur la capacité d'un traitement à plusieurs niveaux.

PROGRÈS DEPUIS LE PPR3 :

- Préciser la définition d'accès : extension des trois « A » pour inclure le principe de services appropriés
- Élaborer un cadre commun pour guider les discussions connexes
- Identifier les deux premiers domaines d'intérêt : la disponibilité (délais d'attente) et l'acceptabilité

- Effectuer et analyser les résultats du projet de démonstration de l'OPSO de 2019.
- Examen des apprentissages et des facteurs de réussite qui ont permis de faire ce travail
- Établir les priorités des prochaines étapes, incluant la collaboration avec les partenaires de CMAH pour poursuivre la mise en œuvre de l'OPSO dans les 13 organismes de démonstration, et étendre l'OPSO-SMT dans les 19 autres zones de service.

- Sondage pour déterminer l'état actuel de l'utilisation d'interRai
- Cerner deux priorités pour appuyer la mobilisation : stratégie de communications et projet pilote d'un plan de mise en œuvre

- Trois groupes fonctionnels travaillent sur : les profils cliniques, la définition des niveaux et une stratégie de communications

PROCHAINE ÉTAPE :

Recueillir de l'information sur la façon dont les « services brefs » sont définis et sur la façon dont les données sur les délais d'attente pour ce service sont recueillies et communiquées dans les 33 secteurs de services de santé mentale des enfants et des jeunes en Ontario, afin de mieux comprendre comment ces services sont utilisés.

Travailler avec un conseiller spécialiste pour mettre en œuvre l'OPSO-SMT dans les 13 agences responsables existantes; et étendre cette mise en œuvre pour inclure les 19 autres zones de service.

Consulter des experts, dont le CPRI, pour élaborer le plan de mise en œuvre et de communications, y compris l'élimination des obstacles à la réalisation d'une évaluation commune et l'identification des ressources et du soutien nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Établir avec le gouvernement une table de travail conjointe pour harmoniser et optimiser le travail. Renforcer le traitement clinique par le recrutement et la formation de personnel clinique et favoriser une approche provinciale de normalisation des services incluant une planification régionale.